



Charte de l'adhérent



Le Mans Sarthe Aviron est une association fondée sur l'engagement bénévole de ses membres. Chaque sortie sur l'eau, chaque régates, chaque bateau entretenu est rendu possible par le temps donné par d'autres. En approuvant cette charte au moment de mon inscription, je reconnais que ma pratique sportive au sein du club repose sur cette solidarité, et je m'engage à y contribuer à mon tour, selon mes moyens et mes disponibilités.

Je m'engage à...

- Participer, dans la mesure de mes disponibilités, aux tâches collectives du club (entretien du matériel et des locaux, aide logistique lors des régates, accueil des nouveaux membres, etc.) ;
- Respecter les autres membres, les bénévoles et les décisions prises collectivement ;
- Considérer mon adhésion non comme un simple accès à un service sportif, mais comme une participation à un projet collectif ;
- Signaler au bureau mes disponibilités et mes compétences pouvant être utiles à la vie du club ;
- Adopter un comportement responsable en matière de sécurité, de respect du matériel et de respect de l'environnement ;
- Contribuer, si je le peux, à la transmission de mon expérience aux nouveaux adhérents.

Le club s'engage en retour à...

- Offrir un cadre de pratique sportive de qualité et sécurisé ;
- Valoriser et reconnaître l'engagement des bénévoles (information, remerciements, moments conviviaux dédiés) ;
- Proposer des missions de bénévolat adaptées aux disponibilités et compétences de chacun ;
- Être transparent sur l'utilisation des cotisations et sur les besoins du club en bénévoles.

